

CONVOCAATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le

MARDI 23 Mai 2017 à 20H00

et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
René RIAUD



ORDRE DU JOUR

- ✓ Service mutualisé ADS - SIG
- ✓ Avis sur le schéma de mutualisation
- ✓ Vente du Lot 8 - Lotissement Petit Plessis
- ✓ Modification de la durée hebdomadaire poste Adjoint Technique
- ✓ Création de postes suite à avancement de grade
- ✓ Création de postes en CAE : Médiathèque – Service technique et Mairie
- ✓ Enveloppe indemnitaire 2017
- ✓ Demande de subvention pour la fête de l'agriculture
- ✓ Convention pour le réemploi du car le mercredi midi
- ✓ Questions diverses
 - Tirage au sort des jurés d'assises
 - Circuit du patrimoine
 - Avancement du livre « Au fil de l'Aff »
 - Point sur les travaux en cours (MAM, cantine...)

✂.....

BON POUR POUVOIR

Je soussigné....., empêché d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le mardi 23 mai 2017 donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à

Fait à, le..... Signature :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers		L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai
En exercice	19	Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.
Présents	16	Date de convocation du Conseil Municipal : 16/05/2017
Pouvoirs	02	Présents : Ms RIAUD, GÉRARD, MARCHAND, BLANCHARD, POSSÉMÉ, BERTY, BIDOIS, DEBRAY, DIGUET, HAMON, GICQUEL, GOUIN, MONVOISIN, ROBERT, SARAZIN, SOREL.
Votants	16	Absents Excusés : Alain JOUIN – Yvonnick PERRIN – Sabrina RIVIERE
Délibération		Pouvoirs : Alain JOUIN donne pouvoir à René RIAUD – Yvonnick PERRIN donne pouvoir à Michel GERARD
2017-40		Secrétaire : Marina GOUIN
Recrutement de trois CAE à la commune		Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand. Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Monsieur le Maire propose de recruter trois CAE au sein de la commune, un pour chaque service. Le Maire propose à l'assemblée délibérante : Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent d'entretien au sein du service technique à temps complet à raison de 35 heures/semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 06 juin 2017. Le recrutement d'un CAE pour un poste d'agent d'accueil à la médiathèque de Sixt sur Aff à temps non complet pour une durée de 20 heures/semaine, à compter du 19 juin 2017. Le recrutement d'un CAE pour un poste d'agent d'accueil à la mairie de Sixt sur Aff à temps non complet pour une durée de 21 heures/semaine, à compter du 01 septembre 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.
Certifié exécutoire		
Reçu en préfecture		
Le :		
Publié ou notifié		
le :		

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération

2017-41

Echange de
données
géographiques

Afin de faciliter l'échange d'informations entre les communes et la communauté de communes du Pays de Redon, la commune de Sixt sur Aff souhaite rendre accessible à la communauté de communes du Pays de Redon les données géographiques numériques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux de distribution appartenant au patrimoine de la commune.

La communication des données entre la communauté de communes et la commune pourra notamment prendre la forme d'une publication via le websig du Pays de Redon-Bretagne Sud, outil accessible gratuitement à toutes les communes du territoire.

En conséquence, le conseil municipal propose :

-d'autoriser le communauté de communes du Pays de Redon à accéder aux données géographiques numériques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux de distribution appartenant au patrimoine de la commune (Réseaux eau potable, assainissement collectif, eaux pluviales, Electricité, Gaz, Eclairage public..)

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération

2017-42

Avenant n°1 à la
convention de mise
à disposition du
service
d'instruction des
autorisations
d'urbanisme de la
Communauté de
Communes du
Pays de Redon au
profit de la
Commune de Sixt
sur Aff

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Sixt sur Aff a confié depuis juillet 2015 à la CCPR l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol. Une convention lie les deux parties.

L'article 9 prévoit une tacite reconduction d'année en année jusqu'en 2021 et prévoit que suite au bilan établi chaque année, des modifications puissent être apportées sous forme d'avenant.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition d'avenant n°1, et notamment des articles 3.4, 6.1, 6.2, 6.5 et 7 qui doivent être modifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise son Maire à signer l'avenant n°1 tel que proposé et annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération
2017-43

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Avis du conseil municipal sur le schéma de mutualisation des services de la communauté de communes du pays de Redon

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon a communiqué à la commune le schéma de mutualisation.

Deux grands axes d'évolution de l'organisation des moyens sur le territoire sont retenus :

1 - La recherche d'efficacité de l'action publique :

- Partager des informations et des expertises sur le territoire (mise en réseau des acteurs via un outil collaboratif).
- Agir ensemble sur la gestion quotidienne : mettre en commun certains sujets de gestion des ressources humaines et développer les achats en commun.
- Favoriser les mutualisations horizontales des matériels et les mutualisations ou coopérations techniques entre communes.

2 - Développer et mutualiser les fonctions ressources :

Il s'agit d'étudier différentes perspectives de services communs à périmètre variable selon les thématiques.

Ces deux axes sont traduits en un plan d'action portant sur la période 2017-2020 et comprenant les huit actions suivantes :

Action 1 : la mise en réseau des acteurs

Action 2 : la mise en place d'un outil collaboratif

Action 3 : la mutualisation des remplacements et de l'expertise ressources humaines

Action 4 : la mutualisation des achats

Action 5 : le développement de coopérations techniques - mutualisation des matériels et la recherche d'une meilleure mobilisation des compétences des agents des services techniques

Action 6 : répondre aux besoins d'expertise technique des communes

Action 7 : l'étude de la création d'un service commun « systèmes d'information »

Action 8 : l'étude de la création d'un service commun « affaires juridiques / commande publique »

Il est précisé qu'aucune décision de mutualisation n'est prise à ce stade : les actions proposées dans le schéma vont faire l'objet d'études approfondies sur l'opportunité de mener ces projets de mutualisation, en étroite collaboration avec les 31 communes membres, en respectant le principe du volontariat.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de donner un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR.

VU l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

VU l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république concernant le délai d'approbation du rapport relatif aux mutualisations et du projet de schéma,

CONSIDERANT l'obligation légale s'imposant aux EPCI d'adopter un schéma de mutualisation des services,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMETTENT** un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération
2017-44

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint technique principal permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) afin de répondre à une augmentation de la charge de travail.

Modification du
temps de travail
d'un emploi

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique Départemental rendu le 27 mars 2017 et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- La suppression, à compter du 01/06/2017, d'un emploi permanent à temps non complet (28h hebdomadaires) d'adjoint technique (délibération 2016-43)
- La création à compter de cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (31h hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération
2017-45

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des avancements de grade possible pour certains agents.

Création de postes
suite à avancement
de grade

Après lecture des tableaux, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- la création de :

2 postes d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01 juin 2017

1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (3.5h hebdomadaire) à compter du 01 septembre 2017

1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 32H à compter du 01 juin 2017

2 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet, un à compter du 01 juin 2017 et l'autre à compter du 01 juillet 2017

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

- De supprimer

A compter du 01 juin 2017, 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (32H), 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

A compter du 01 juillet 2017, un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

A compter du 01 septembre 2017, 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (3.5H hebdomadaire)

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération
2017-46

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 2015-61 sur le régime indemnitaire. L'enveloppe indemnitaire n'a pas à être revotée chaque année si celle-ci n'est pas dépassée.

Enveloppe
indemnitaires 2017

Or cette année, il est proposé de voter une enveloppe maximale de 45 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de voter une enveloppe indemnitaire de 45 000 € qui sera répartie entre les agents en fonction des critères d'attribution instaurés par la délibération 2010-05-09, et de permettre un ajustement par arrêté modificatif des montants attribués à chaque agent.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération

2017-47

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier reçu par les Jeunes agriculteurs de Pipriac et Maure de Bretagne qui sollicite une subvention communale dans le cadre de la Finale Départementale de Labours qui sera organisé les 19 et 20 août 2017 à Sixt sur Aff.

Demande de subvention pour la fête de l'agriculture

Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 500€ aux Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine dans le cadre de la fête de l'agriculture 2017.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération

2017-48

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'une demande de réservation de lot a été faite auprès du notaire Maître DARNON pour le lotissement communal à usage d'habitation dénommé le Petit Plessis. La demande a été faite par Madame MAUVOISIN Chantal domiciliée 4 rue des Gléaux à Sixt sur Aff pour le lot n°8.

Vente du lot 8 –
Lotissement Le
Petit Plessis

Vu la délibération 2015-117 du 08 décembre 2015 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement Le Petit Plessis au prix de 29 € HT le m²

Il est proposé au Conseil municipal :

- De céder le lot n°8 d'une superficie de 569 m² à Madame Mauvoisin Chantal au prix de 16 501 € HT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le :
Publié ou notifié
le :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié, ainsi que tout document administratif et comptable relatif à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD

Délibération

2017-49

Demande de mise
à disposition d'une
salle communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande d'un particulier qui souhaite disposer d'une salle communale pour donner des cours.

Madame GIRARD Charlène, gérante de Cani'Skol et domiciliée à 41 la Glouzaie à Sixt sur Aff souhaite avoir une salle pour donner ces cours théoriques d'éducation canine.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait déjà été prise dans ce sens en 2014 pour d'autres particuliers.(2014-102)

Après délibération, le conseil municipal décide de mettre à disposition de Mme GIRARD une des salles à l'étage de la salle SEIZH, en fonction des disponibilités horaires. Cette utilisation sera facturée 30€ par séance effective. Une attestation d'assurance pour l'utilisation de cette salle devra être fournie à la mairie.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

Pour copie conforme,

Le Maire,

René RIAUD

Délibération

2017-50

Demande d'achat
d'une partie de
chemin communal

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier reçu de Mr TROUVE et Mme MAUVOISIN concernant une demande d'acquisition d'une partie d'un chemin communal à la Villebeau.

Ce chemin ne dessert aucune autre habitation hormis la propriété des demandeurs et leur permettrait de clôturer définitivement leur élevage de chevaux.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- De donner un accord de principe à cette vente au prix de 0.50 centimes d'euro le m²
- Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

Pour copie conforme,

Le Maire,

René RIAUD

Délibération

2017-51

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la municipalité va faire paraître un livre sur l'histoire de Sixt-sur-Aff. Ce livre écrit par des membres du conseil municipal et des personnes extérieures sera en vente à compter du 18/11/2017.

Modification de la
régie médiathèque

Il sera vendu au prix de 18 €.

Cependant, il est proposé de le vendre à 15€ aux personnes qui l'auront réservé avant cette date, à la médiathèque de Sixt sur Aff.

Le personnel de la médiathèque devra donc pouvoir recevoir les recettes provenant de la vente du livre à compter du 18 novembre 2017.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De modifier la régie de recettes de la médiathèque de Sixt sur Aff en incluant la vente du livre « Au fil de l'Aff » au prix de 15€ jusqu'au 18 novembre 2017 puis 18€ à partir de cette date.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture

Le :

Publié ou notifié

le :

Pour copie conforme,
Le Maire,
René RIAUD